



ASEOR INFOS N° 47

1^{er} semestre 2021

Rappel : L'ASEOR a toujours travaillé avec un souci d'indépendance totale sur un plan politique. Elle ne reçoit aucune subvention de quelque organisme que ce soit.

Sommaire

1. **Quel avenir pour Orsay ?**
2. **L'assemblée générale**
3. **La révision du Plan Local d'Urbanisme**
4. **Les enquêtes sur le projet du Centre-ville**
5. **ZAC de Corbeville**
6. **Les affaires à suivre**
7. **La sécurité à Orsay**
8. **Les recours**
9. **L'écologie**

Attention :

Dernière publication papier

Le prochain bulletin sera émis sous forme numérique.

Si vous souhaitez toujours recevoir un édition papier, dites-le nous.

1. Quel avenir pour Orsay ?

En 2020 les Orcéens ont élu pour un troisième mandat l'équipe sortante.

C'est une équipe expérimentée qui connaît bien la ville et qui a de nombreux projets.

Espérons qu'au cours de la révision du Plan Local d'Urbanisme elle tiendra compte des demandes des Orcéens en les faisant participer à cette révision ?

Elle s'y est engagée auprès de l'ASEOR en novembre 2020, mais jusqu'à présent l'ASEOR n'a pas été contactée par qui que ce soit de la Municipalité. **Nous l'espérons encore !**

2. L'Assemblée Générale

Cette Assemblée prévue en janvier 2021 a due être annulée pour des raisons sanitaires. Pour une partie de nos adhérents qui ne sont pas informatisés nous devons faire une assemblée en présentiel ce qui nous oblige à attendre la fin des mesures sanitaires.

Espérons qu'à la rentrée de septembre les mesures sanitaires seront levées et que nous pourrons envisager de nous retrouver pour cette assemblée. Il restera le problème de la salle.

3. La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La ville d'Orsay a décidé de modifier les règles de construction sur la commune, en concertation avec ses habitants. A cet effet, l'ASEOR a adressé plusieurs courriers, restés sans réponses auprès de la Mairie, concernant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Nous demandions :



Plans de déplacement et schémas de circulation concernant :

- les véhicules : bus, poids lourds, automobiles avec les zones de stationnement (étude 2004 actualisée),
- les circulations douces actuelles et en projet,
- le schéma d'assainissement et la situation des zones humides en dehors de l'Yvette et du PPRI,
- le bilan et la répartition des logements sur l'ensemble de la commune (logements existants ou projetés à ce jour).

Corbeville : *Quel est le devenir du château et de son parc ? Quel accès au futur Hôpital en dehors de la RN118 ?*
L'arrêté préfectoral de création de la ZAD.

L'inventaire des logements sociaux transmis auprès du Préfet pour la période entre 2008 et 2020.

Le domaine de l'Université fait-il partie du PLU d'Orsay et quels sont les pouvoirs de la commune ?

La mise à jour du schéma d'assainissement et les travaux prévus.

Une première « réunion publique » en visioconférence est programmée le 27 mai.

4. Les enquêtes sur le projet du centre-ville

Merci à tous les contributeurs aux enquêtes publiques.

Rappel : Le recours déposé au Tribunal Administratif est en attente de jugement (cf : les recours)

Enquête sur le déclassement du parking de la poste

Le rapport du Commissaire Enquêteur est diffusé. Les conclusions en sont :

Avis favorable avec les trois réserves suivantes :

Réserve 1 : Réalisation des aménagements du parking de Kempen préalablement au déclassement ;

Réserve 2 : Réserve à proximité des commerces des places pour les personnes à mobilité réduite ;

Réserve 3 : Réexaminer la police du stationnement du centre-ville en intégrant le parking Kempen pour faciliter les rotations ;

Recommandation : Engager en temps voulu une concertation pour l'aménagement du parking Kempen et l'insertion dans son environnement.

L'ASEOR ne se fait pas d'illusions, la recommandation du Commissaire Enquêteur, ne sera pas d'actualité. La Mairie mentionne déjà que le projet est dans la phase Avant-Projet Détaillé, et que les travaux du parking de Kempen devront démarrer à compter de début 2022. Au mieux ce sera une information...

Attention, l'ASEOR raconte n'importe quoi ! (Page 20/40 du rapport du Commissaire Enquêteur)

Pour l'aménagement du centre-ville, la mairie explique : « que les quatre enquêtes publiques ont été lancées simultanément dans l'objectif de permettre à la population d'apprécier le projet dans sa totalité ».

L'ASEOR signale une emprise publique de 1290 m² pour le parking, différente de celle mentionnée dans les documents sur le déclassement du parking de 1097 m². Horreur, enfer et damnation, d'où vient le chiffre 1290 m² ? De l'état parcellaire de l'enquête publique sur la DUP. Peut-on reprocher l'appréciation du projet dans sa totalité à l'ASEOR ? Curieusement, l'état parcellaire figurant dans le dossier du déclassement du parking, ne concerne que les propriétés riveraines, mais pas le parking !

La question n'en demeure pas moins : quelle est la surface du parking ? 1097, 1290 ou bien 1315 m² comme mentionné sur la convention d'intervention foncière Orsay-EPFIF de 2009 (ex parcelle cadastrée BC 147).

Enquêtes sur la demande de Déclaration d'Utilité Publique et sur la révision N°2 du PLU

En attente des rapports des Commissaires Enquêteurs et de leurs diffusions.

5. ZAC de Corbeville

Les enquêtes

Enquête publique au titre de la loi sur l'eau

Le Commissaire Enquêteur a considéré que le projet d'aménagement de la ZAC de Corbeville ne présentait pas de risque, ni de contraintes particulières, ni de dangers, par rapport à son environnement naturel et humain, au titre de la loi sur l'eau et au titre du code forestier, et qu'il constituait un enjeu appréciable et un atout pour l'Opération d'Intérêt National, visant à développer un pôle d'innovation industrielle et scientifique de dimension mondiale sur le Plateau de Saclay.

En conséquence, **le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable et sans réserve** à la demande d'autorisation environnementale.

Enquête publique - Hôpital - du 6 janvier au 4 février 2021

Plus de 1000 observations ont été déposées.

Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable à la demande du permis de construire :

- Assorti des 19 avis ou réserves émises par les Personnes Publiques Associées,
- 7 recommandations et 3 réserves formulées par le Commissaire Enquêteur.

Les prises en compte de ces recommandations ou réserves impliquent, selon le cas, et principalement pour tout ce qui a trait aux modes de déplacement.

Recommandations :

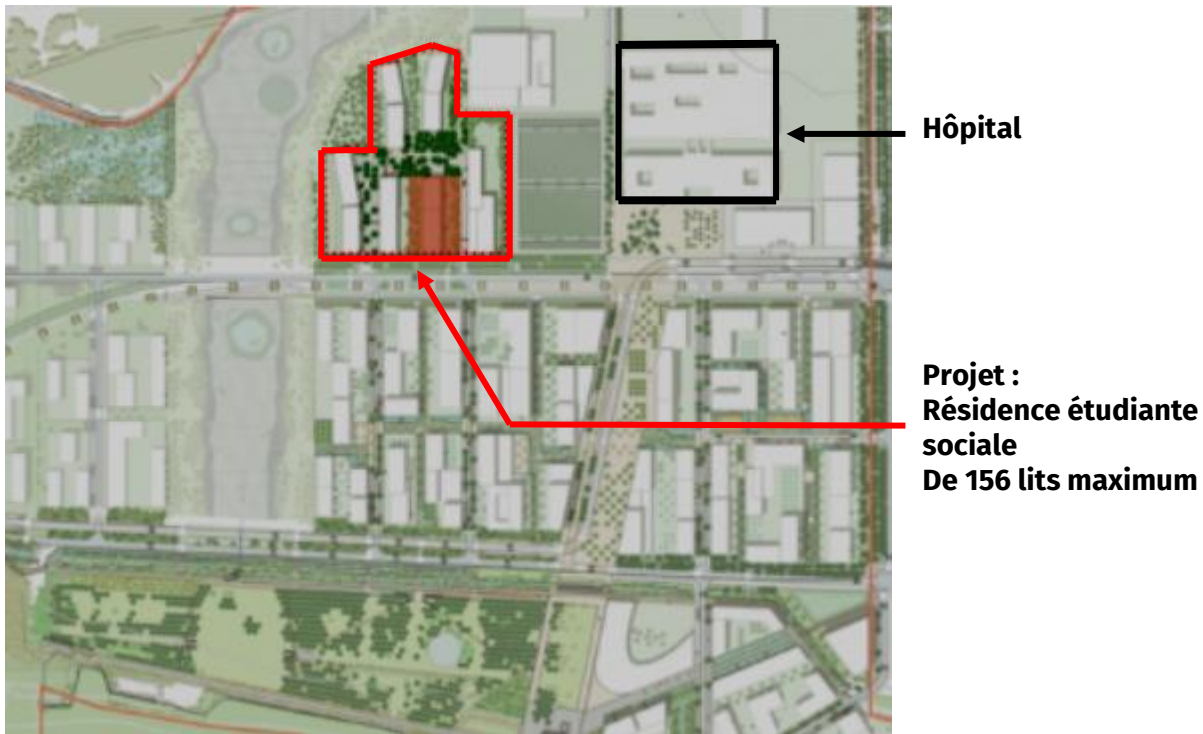
- Préciser quelle sera **l'organisation de l'hôpital en cas de crise sanitaire** semblable à celle du covid (lits en réserve, transferts possibles, extensions envisageables...)
- Revoir, avec les services responsables, **les qualités, les tracés, les largeurs et le classement des voies** qui conduisent des différents sites concernés jusqu'au nouvel hôpital, de sorte à en améliorer l'accessibilité jusqu'à la ZAC.
- Lancer les démarches nécessaires auprès des services responsables pour améliorer le parcours **pistes cyclables et garages sécurisés** pour vélos et accessoires.
- Mettre en place un **service d'urgence** (provisoire ou non), voire même **par hélicoptère**, si les voies d'accès à la ZAC ne sont pas améliorées.
- Lancer, sans attendre, les démarches auprès des instances responsables pour revoir **l'emplacement exact de la future station du métro 18** (s'il est encore possible) en la plaçant au plus près de l'Hôpital et en demandant l'accélération de son installation.
- Même démarche pour positionner les **emplacements des arrêts de bus**.
- Démarches également à lancer pour faire examiner l'opportunité ou non de **l'installation d'un transport collectif en site propre** (TCSP) du type tram ou VAL, voire téléphérique et d'en intégrer l'installation dans le planning général.

Réserves :

- ✓ Confirmer ou actualiser le tableau **« capacitaire lits »** de l'hôpital en faisant bien ressortir ce qui reste à Juvisy sur Orge et ce qui reste à Longjumeau et en précisant le devenir d'Orsay
- ✓ Mieux mettre en lumière la **« stratégie soins »** du secteur en faisant ressortir les fonctions et les capacités de chacun des quatre sites, démontrant qu'aucun secteur de soins n'aura à souffrir du projet du fait d'une **diminution du nombre de soignants**, décompte semblable à celui fait pour les lits
- ✓ Apporter les arguments démontrant que l'abandon des **hôpitaux de proximité est compensé** par la **« stratégie soins »** de l'ensemble des services hospitaliers du plateau, et ce, au-delà d'une meilleure organisation des trajets d'accès à l'hôpital.

Le permis de construire de l'hôpital a été accordé par la mairie d'Orsay

Comment seront prises en compte par la Mairie d'Orsay, les différentes réserves et recommandations émises par les Commissaires Enquêteurs ?



Les projets

Résidence étudiante sociale : lancement d'une consultation pour la réalisation de 156 lits maximum

Complexe sportif universitaire : Permis de construire en instruction

Vestiaire et Gymnase universitaires : Permis de construire en instruction

Echangeur de Corbeville : Etudes du réaménagement toujours en cours. Début des travaux 1^{er} trimestre 2022

Le pont existant sera supprimé et remplacé par 2 ponts en intégrant la continuité de la rigole de Corbeville, Régulation de la circulation par feux tricolores, création de plusieurs bassins de rétention d'eau, Diminution de l'impact sur l'impasse des Mûriers, continuité des pistes cyclables, Depuis Paris, accès sur Orsay après plusieurs carrefours à feux.

6. Les affaires à suivre

Le transfert du projet Privilège à I3F (90 logements rue de Versailles)

Ancien Projet « Privilège » PC N°091471150028MO2 attribué à Bouygues.

Une demande de permis de construire modificatif a été déposée le 29 décembre 2020, toujours en instruction.

Chantier des Charmilles PC 0914011910003

Une demande de permis de construire modificatif a été déposée le 10 mars 2021, toujours en instruction.

Chantier du Conservatoire

Dénonciations par l'ASEOR d'irrégularités par rapport au permis de construire le 5 décembre 2020.

La commission mobilités actives, proposée par la mairie

L'ASEOR n'a pas été retenue. Un courrier a été adressé au vice-président chargé des mobilités douces de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay.

7. Les recours

ILOT de la POSTE

L'ASEOR a dénoncé le protocole d'accord, le 5 mars 2020, entre la Mairie, l'EPIIF et DREAM, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. En attente de l'audience du Tribunal Administratif.

- **Permis de construire : Mini Crèche PC N° 0914711810071**

Recours contentieux. En attente de l'audience du Tribunal Administratif.

- **Permis de construire : 35 bis rue Charles de Gaulle PC N° 094711910028**

Recours contentieux. Echanges de mémoires entre avocats de la mairie et de l'ASEOR.

- **Déclaration préalable : 10, boulevard Dubreuil DP N° 0914712010144**



Recours gracieux sur une division de terrain en vue de construire – Attente décision de la mairie.

- **Déclaration préalable : 41, avenue du Maréchal Joffre DP N° 091471211003**

Recours gracieux sur une division de terrain en deux lots dont un à bâtir - Attente décision de la mairie.

8. La sécurité à Orsay

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'environnement à Orsay, après une rencontre constructive avec le Commissaire divisionnaire de police de Palaiseau, l'ASEOR vous retransmet les conseils prodigués par la police nationale concernant la sécurité de vos biens et personnes.

COMMENT VOUS PROTEGER ?		
Cambriolages	Vols par ruse	Vols fausse qualité
<ul style="list-style-type: none">• Pensez à verrouiller les accès de votre maison• Installez des éclairages sur détection de mouvements• Equipez votre maison d'une alarme• Informez le commissariat ou votre voisinage de votre absence	<ul style="list-style-type: none">• Ne donnez jamais ni argent ni code secret• Retirez votre argent au guichet de la banque• Si votre carte est avalée, contactez immédiatement votre banque• Méfiez-vous des personnes proposant de l'aide aux distributeurs	<ul style="list-style-type: none">• Changez les serrures en cas de perte de clés• Demandez à voir carte professionnelle ou justificatif de passage• En cas d'avis de passage vérifiez auprès de l'organisme• Vérifiez la qualité de votre interlocuteur par un contre-appel
COMMENT DEVEZ-VOUS REAGIR ?		
 Ne touchez à rien et composez immédiatement le 17	 Ne touchez à rien et composez immédiatement le 17	 Ne touchez à rien et composez immédiatement le 17

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Vous vous absentez, Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.

9. L'écologie

La biodiversité

Aujourd'hui, les herbes colonisent nos trottoirs. On nous dit que ce ne sont pas de mauvaises herbes. Les plus présentes à ORSAY ont été référencées sur le catalogue « la nature à portée de trottoir » conçu par la mairie et les étudiants de la fac.

La démarche est louable, malheureusement on ne nous a pas tout dit...ce sont souvent des herbes dites envahissantes ou même invasives à fort pouvoir de colonisation par leur croissance et/ou reproduction rapide. Ces plantes constituent une menace pour la biodiversité en se développant au détriment d'autres espèces locales. C'est le cas entre autres de la grande chélidoine, de l'ambrosie à feuille d'Acanthe (très allergisantes), du séneçon commun (qui peut être toxique) décrits dans le catalogue de la mairie. **Laisser faire la nature c'est bien, mais l'homme a toujours un rôle à jouer pour limiter ses côtés indésirables.**

La transition écologique

Les temps ont changé, la transition écologique est de plus en plus à l'ordre du jour, ce qui a été compris par certains candidats aux régionales qui nous promettent monts et merveilles : pas de bétonisation des sols, régénération urbaine avec protection et restauration de la biodiversité afin de faire entrer la nature en ville...

Comment y croire, quand dans notre commune les projets d'urbanisme sont importants et risquent de l'être encore plus avec la pression autorisée des promoteurs. Les conséquences de cette politique seront forcément dommageables à l'environnement et donc à la transition écologique souhaitée par tous les franciliens. De grâce, changeons de cap !

En attendant nous vous souhaitons de profiter d'un bon été après cette longue période de pandémie.

Chers Adhérents

Nous vous remercions d'avoir répondu présents.

50 % d'entre vous nous ont fait parvenir leur cotisation d'adhésion.

Vos dons, parfois conséquents, nous ont fait chaud au cœur et ont surtout permis de maintenir un niveau de trésorerie suffisant pour payer les mémoires rédigés par nos avocats pour les recours en attente de jugement.

Chers adhérents, l'ASEOR continue ses actions, et a toujours besoin de vous pour pouvoir poursuivre cette dynamique.

Rappel : Les dons sont déductibles des impôts, à hauteur de 66 %.

Bulletin d'adhésion ASEOR - 2021

Cotisation annuelle 2021

- 30€ adhérent bienfaiteur
- 20€ adhérent
- 3€ étudiant



Don

Montant libre :

.....

66% de l'adhésion et/ou du don est réduit de votre impôt sur le revenu.

Un don de 100€ ne vous coûtera que 34€, votre impôt sur le revenu étant réduit de 66€.

Bulletin à retourner avec le règlement par chèque à l'ordre de l'ASEOR :
ASEOR 24, rue Christine 91400 Orsay
Ou par virement sur ce compte :
FR02 2004 1010 1230 9708 8R03 393 / BIC PSSTFRPPSCE

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] **Ville :**

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Courriel :@.....

Date et signature :